

RAPPORT RELATIF AUX PROCEDURES REALISEES PAR LE COMMISSAIRE / REVISEUR  
D'ENTREPRISES CONCERNANT LES VALEURS SERVANT A CALCULER LES INDICES IEE ET IGES  
POUR L'ANNE 2005

Société ABC

A l'attention de ...

Adresse

A la suite de la demande qui nous a été adressée et en notre qualité de commissaire de la société ABC, nous avons mis en œuvre les procédures convenues avec vous et indiquées ci-dessous relatives à l'examen de certaines données servant à calculer les indices IEE et IGES repris dans les tableaux de consommations établis par la société ABC et joints au présent rapport. Notre examen a été effectué en conformité avec la note technique XXX et selon les normes générales de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Les procédures ont été mises en œuvre dans le seul but de vous aider à déterminer la validité de certaines données servant à calculer les indices IEE et IGES et peuvent être résumées comme suit:

S'agissant de la fiabilité des données relatives à la consommation d'énergie et à la production pour l'année 2005, nous avons effectué les travaux suivants :

1. Identification des variables de production et de consommation d'énergie qui apparaissent dans le calcul des indices IEE et IGES

A titre d'exemple, nous avons examiné dans les tableaux de calcul des indices IEE et IGES de 2005, la cohérence de la subdivision de la gamme de produits en familles avec celles prises en compte pour l'année de référence 1999 ainsi que la cohérence des différents types d'énergies utilisées entre ces deux années.

2. Vérification des volumes de production

A titre d'exemple, nous avons vérifié la concordance entre les volumes (convertis en tonnes) de production par famille de produits générés par le système ZZZ et WWW avec ceux intégrés dans des tableaux annuels de type Excel et avec les volumes déclarés dans le tableau de calcul des indices IEE et IGES 2005 « tableau résumé des IEE-IGES – consommations spécifiques et émission CO2 ».

3. Vérification des consommations d'énergie (fuel, gaz, électricité,...) durant l'année 2005 pour ce qui concerne les activités contenues dans le périmètre couvert par l'accord de branche entre Fedichem Wallonie Energie a.s.b.l. et la Région Wallonne.

A titre d'exemple :

- nous avons comparé les consommations d'électricité (KWh) reprises dans le tableau « Répartition par CC du bilan électrique » avec celles déclarées sur les factures d'achat ;
- nous avons comparé les consommations de gaz naturel (MWh) reprises dans le tableau « Bilan gaz 2005) avec celles déclarées sur les factures d'achat ;
- nous avons revu l'exactitude arithmétique des totaux de consommation d'électricité et de gaz naturel s'élevant respectivement à TTT MWh et SSS MWh ou PPP GJ (PCS) ;
- nous avons vérifié la concordance entre les valeurs de consommation totale par type avec celles déclarées dans le tableau « Consommations énergétiques 2005 ».

4. Identification d'éventuelles exportations d'énergie (vente de gaz résiduaire valorisables énergétiquement, vente de vapeur,...) durant l'année 2005

A titre d'exemple :

- nous avons comparé les exportations d'électricité (MWh) vers des tiers reprises dans le tableau « Répartition par CC du bilan » avec celles déclarées sur les factures de vente pour un échantillon de XY factures ;
- nous avons vérifié la concordance entre la valeur d'exportation totale reprise dans le tableau « Répartition par CC du bilan technique » avec celle reprise dans le tableau « Consommations Energétiques 2005 ».

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations suivantes:

- a. Concernant les procédures relatées au point 1, nous avons trouvé que la subdivision de la gamme de produits en familles avec celle prise en compte pour l'année de référence 1999 est cohérente et que les différents types d'énergie utilisés entre ces deux années sont cohérents, à l'exception des éléments\* suivants: (détailler les exceptions) ;
- b. Concernant les procédures relatées au point 2, les volumes comparés étaient en concordance, à l'exception des éléments\* suivants: (détailler les exceptions);
- c. Concernant les procédures relatées au point 3, les consommations d'électricité et de gaz comparées étaient en concordance; nous avons constaté l'exactitude arithmétique des totaux de consommation d'électricité et de gaz naturel ; les valeurs de consommation totale par type comparées sont cohérentes, à l'exception des éléments\* suivants: (détailler les exceptions) ;
- d. Concernant les procédures relatées au point 4, les exportations d'électricité comparées et la valeur d'exportation totale comparée étaient en concordance, à l'exception des éléments\* suivants: (détailler les exceptions) ;

Compte tenu du fait que les procédures mentionnées ci-dessus ne constituent ni au audit ni un examen limité selon les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, nous n'exprimons pas d'assurance sur les données servant à calculer les indices IEE et IGES.

Si nous avons mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avons réalisé un audit ou un examen des états financiers selon les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, d'autres éléments dont nous vous aurions fait part auraient pu être portés à votre connaissance.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe de ce rapport et est réservé à votre usage personnel et à l'usage de l'organisme auquel vous devez rapporter.

Date

AUDITEUR

Adresse